

Un homme de 69 ans, ayant vu la campagne grand public de l'URPS Pharmaciens Occitanie se présente à l'officine. Il a eu un zona en 2021 et se pose des questions sur la vaccination. Il a par ailleurs été vacciné l'hiver précédent contre la grippe saisonnière et contre le pneumocoque, mais ne sait plus du tout à quand remonte sa dernière vaccination dTP.

Question : Que lui conseillez-vous ?

Marche à suivre :

1) Sur Mentor Pro, on indique sa date de naissance :

Date de naissance *

04/03/1957 

OU

Années * 69 **Mois *** 0 **Semaines *** 2

Sexe *



Masculin 

2) On indique la date de l'antécédent de zona :

Date du dernier antécédent de zona

22/03/2021 

3) On renseigne les vaccinations déjà reçues et connues :

	INFLUVAC (Grippe saisonnière) Administré le 27/11/2025 à 68 ans et 8 mois	Modifier Supprimer
	PREVENAR 20 (Pneumocoque) Administré le 18/12/2025 à 68 ans et 9 mois	Modifier Supprimer

< Précédent

Soumettre >

4) On indique que le carnet de vaccination est perdu :

< Informations générales

Données biométriques >

Carnet de vaccination perdu >

IDR - BCG >

5) Après soumission des renseignements on obtient les informations suivantes :



À faire sans tarder

Zona

En retard

Aucune dose reçue

A faire dès que possible.

♥ [Date du dernier antécédent de zona : 22/03/2021](#)

Remboursé à 65 % par l'assurance maladie.



Administration et prescription autorisées : médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes.

Depuis mars 2024, la HAS recommande l'utilisation préférentielle du vaccin inactivé (près de deux fois plus efficace que le vaccin vivant et utilisable chez la personne immunodéprimée) pour la vaccination contre le zona. Il peut notamment être co-administré avec les vaccins contre la grippe saisonnière, la diphtérie-tétanos-coqueluche-polio, les pneumocoques et les vaccins à ARNm contre la covid 19. Les vaccins doivent être administrés en des sites d'injection différents. Le vaccin inactivé est inscrit au calendrier vaccinal. Le vaccin inactivé est remboursé à 65 % par l'assurance maladie depuis le 14/12/2024.

Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite

En retard

Aucune dose reçue

A faire dès que possible.

♥ [Historique vaccinal Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite \(DTP\) inconnu ou incomplet](#)

Depuis 2022, une augmentation du nombre de cas importés de diphtérie est observée en France.

Rattrapage vaccinal nécessaire.

Statut vaccinal inconnu : doser les anticorps antitétaniques 4 à 8 semaines après l'administration d'une dose vaccinale (voir commentaires).

Commentaires

Lorsque le statut vaccinal est inconnu (migrant, perte du carnet de vaccination...), doser les anticorps antitétaniques 4 à 8 semaines **après** une dose d'un vaccin diphtérie-tétanos-polio adapté à l'âge, et éventuellement combiné à d'autres valences. Tenir compte du résultat pour la poursuite du rattrapage.

Ne pas doser les anticorps avant l'administration préalable d'une dose de vaccin.

Autres informations



Administration et prescription autorisées : médecins, pharmaciens, infirmiers et sages-femmes.

Remarque : le vaccin trivalent dTP n'étant plus commercialisé, on administrera le vaccin dTcaP